

# VISION 2021-2024







**Catherine MULLER**

Entrepreneur du paysage,  
Présidente de VAL'HOR

En tant que nouvelle Présidente de VAL'HOR, je suis ravie de partager avec vous notre vision 2021-2024, alors que nous entamons notre 6<sup>e</sup> accord interprofessionnel. Si, au cours de ces années, nous sommes restés fidèles à nos missions, nos actions n'ont cessé d'évoluer pour nous adapter aux priorités de la filière et aux transformations de son environnement, en particulier ces derniers mois avec la crise Covid-19. Une autre constante est notre gouvernance qui garantit la conformité de nos actions aux besoins des entreprises, dans un esprit de dialogue entre les différentes familles qui représentent chacun des métiers.

**La portée du projet interprofessionnel, la réalisation de son programme par la participation des dirigeants des fédérations professionnelles et de leurs mandants, la rigueur de la gestion et sa transparence, le respect de la gouvernance, tout est en place pour donner à ce nouveau mandat une ambition exigeante à la hauteur des enjeux de nos métiers et des défis à relever pour leur exercice, aujourd'hui et demain.**



# NOTRE GOUVERNANCE

**La conduite du travail interprofessionnel exige le respect de la gouvernance fixée par les statuts. Pour ce nouveau mandat, la gouvernance a évolué légèrement pour bénéficier de l'expérience acquise au fil des années.**

Ainsi, tout choix politique relève de la délibération unanime des fédérations membres dans le cadre du Conseil d'administration que la Présidente de VAL'HOR anime sans prendre part au vote. Il s'agit encore et toujours de dégager des consensus plus que de trouver des compromis.

Autour de la Présidente, les six membres du Bureau, à raison de deux par collège, sont en charge chacun d'un portefeuille d'actions, sans oublier la gestion des finances et la conformité des décisions. Les groupes de travail ouverts à tous les représentants que les familles professionnelles désignent, permettent la conduite des opérations avec l'appui des permanents de la Délégation générale de VAL'HOR.

Pour faciliter les démarches contractuelles, deux comités de filière ont été institués : l'un pour la filière de la commercialisation des produits, l'autre pour la commercialisation des prestations.

Également, le Conseil d'administration pourra susciter la création de commissions

de travail dans le respect des règles d'équilibre des familles et de parité des collèges.

Enfin, la gestion des finances comme la recherche du financement relèvent de commissions structurelles composées à raison d'un représentant de chacune des dix fédérations membres.

## UN PROJET ÉVOLUTIF

Pour cette première année de mandat, si les actions en cours se poursuivent telles qu'elles figurent dans le rapport d'activité, d'autres sont remises à plat. Il en est ainsi des actions de communication et de promotion avec la réalisation de deux chantiers majeurs : l'architecture et le territoire de marque en fonction des cibles auxquelles l'Interprofession s'adresse et l'écosystème digital, support premier de la communication de VAL'HOR, à commencer par la capacité d'informer rapidement tous ses ressortissants.

### LES 10 FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES MEMBRES DE VAL'HOR

#### **FNPHP**

*Présidente*  
Marie LEVAUX

#### **FELCOOP**

*Président*  
Christophe THIBAUT

#### **UFS**

*Président*  
Jean-Marc LECOURT

#### **CR**

*Président de la section horticole*  
Max BAUER

#### **FFAF**

*Président*  
Farell LEGENDRE

#### **JARDINERIES ET ANIMALERIES DE FRANCE**

*Président*  
Benjamin DEJARDIN

#### **FGFP**

*Président*  
Roland De BOISSIEU

#### **FLORALISA**

*Président*  
Stéphane FRISSON

#### **UNEP**

*Président*  
Laurent BIZOT

#### **FFP**

*Président*  
Henri BAVA

# NOTRE SOCLE

Créé en 1998, VAL'HOR amorce au second semestre 2021 son 6<sup>e</sup> accord. Au printemps 2021, les dix présidents des fédérations membres ont convenu d'un nouvel accord interprofessionnel pour la période juillet 2021-juin 2024. Cet accord n'a fait l'objet d'aucune opposition formalisée, ni de la part d'organisations extérieures, ni de la part de ressortissants à titre individuel. Les pouvoirs publics l'ont étendu pour rendre ses dispositions obligatoires à l'ensemble des ressortissants de la filière, par arrêté interministériel en date du 4 octobre 2021 et publié au Journal Officiel de la République française conformément aux dispositions prévues par la réglementation européenne et le code rural.

Cet accord a pour objet la poursuite de la réalisation d'actions collectives dans le champ des végétaux d'ornement, c'est-à-dire de :

- Maintenir et de développer le potentiel économique de la filière et de ses entreprises dans le respect de l'environnement.
- Favoriser la connaissance de la production et du marché ainsi que l'adaptation de l'offre à la demande.
- Promouvoir et développer la mise en valeur de la production des végétaux par l'information et la promotion relatives aux filières, aux métiers concernés et aux produits sur les marchés intérieurs et extérieurs ; et par le partage des savoir-faire, le transfert des connaissances et l'acquisition des compétences.

- Définir des règles de production, de qualité minimale ou de commercialisation pouvant être assorties de signes interprofessionnels de la qualité, de l'origine ou de la responsabilité sociale et environnementale.
- Faciliter les démarches contractuelles au sein des filières, y compris par l'élaboration de contrats-types, ainsi que les relations interprofessionnelles.

La réalisation du programme interprofessionnel pour la période triennale est rendue possible par la contribution obligatoire de chaque ressortissant au moyen du paiement d'une cotisation professionnelle.

Le budget attendu pour la période triennale se chiffre à quelque **20 millions d'euros** et se décompose comme suit :



Études & innovation **5 M€**



Compétitivité & certification **3 M€**



Valorisation de l'excellence des métiers **1 M€**



Communication & influence **10 M€**



Diffusion de l'information aux ressortissants **1 M€**

# NOS ACTIONS

Le programme de VAL'HOR se construit autour de **16 actions** assemblées en **9 thèmes**.



## INNOVATION

- 1 Favoriser l'innovation dans la filière en développant des projets porteurs avec des experts
- 2 Assurer la vulgarisation des résultats de la Recherche et de l'innovation

## ÉTUDES

- 3 Disposer des chiffres de l'observation de l'appareil économique de la filière
- 4 Disposer des données de la connaissance des marchés et des consommateurs

## CERTIFICATION

- 5 Développer la certification et la labellisation des entreprises par des signes d'État ou des signes interprofessionnels certifiant l'origine, la qualité supérieure des végétaux et la responsabilité sociétale des entreprises



## STRUCTURATION ET COMPÉTITIVITÉ

- 6 Accompagner les entreprises dans la transition numérique et l'approche commerciale de marchés spécifiques
- 7 Aider à la résolution de sujets techniques interprofessionnels par la création d'outils, de guides, de règles



## VALORISATION DE L'EXCELLENCE DES MÉTIERS

- 8 Développer la mise en valeur de la production et le potentiel économique des entreprises par la reconnaissance des savoir-faire professionnels, l'excellence des métiers et le renouvellement des compétences

De gauche à droite : Sylvia DAVOT, Fanny PROVOST (Championne de France 2020) et Gaëtan JACQUET, lauréats de la Coupe de France des Fleuristes.

Au premier plan : Clémence BOTINO, Miss France 2020.

## COMMUNICATION GRAND PUBLIC

- 9 Donner envie de consommer du végétal, essentiel, sous toutes ses formes, en tous lieux et en toutes occasions
- 10 Rendre nécessaire le recours aux prestations des professionnels pour leur expertise et leur savoir-faire

## COMMUNICATION AUPRÈS DES DONNEURS D'ORDRE

- 11 Convaincre les commanditaires publics et privés de la nécessité de recourir aux professionnels du végétal pour leur expertise et leur savoir-faire

## INFLUENCE ET NOTORIÉTÉ DE LA FILIÈRE

- 12 Accroître la légitimité, la réputation et la notoriété de la filière par des relations avec les journalistes et les influenceurs
- 13 Porter les intérêts de la filière par des relations d'influence auprès des décideurs institutionnels au niveau européen, national et territorial
- 14 Défendre le principe d'un droit au jardin pour satisfaire le besoin essentiel de nature par le végétal

## INFORMATIONS AUPRÈS DES RESSORTISSANTS- PROFESSIONNELS DU VÉGÉTAL

- 15 Informer et rendre compte des actions de l'Interprofession en diffusant l'information interprofessionnelle à l'adresse des professionnels de la filière
- 16 Susciter l'adhésion des professionnels de la filière aux actions menées par l'Interprofession



Remise du Grand prix des Victoires du Paysage à la maire de Nantes en septembre 2021.



Trois newsletters envoyées tout au long de l'année aux professionnels : Val'hor Info, La Lettre Cité Verte, En Quête de Vert.



44 rue d'Alésia 75682 Paris Cedex 14  
[www.valhor.fr](http://www.valhor.fr)

